



Une stratégie

JUSTICE-POLICE

pour une société

juste et apaisée!

APAISER LES TENSIONS ET PRÉVENIR LES CONFLITS

Notre projet est **ambitieux** puisqu'il cherche à rassembler autour du bien commun plutôt qu'à opposer.

Il cherche à **apaiser les tensions et prévenir les conflits** en agissant sur l'éducation, le logement, l'aménagement du territoire, les inégalités, les discriminations, la formation, l'emploi, la santé, l'aide à la jeunesse...



REGÉNÉRER NOTRE SOCIÉTÉ POUR LA LIBÉRER DE SES TENSIONS

Réchauffement climatique, crise sanitaire, mondialisation des échanges, crimes organisés, crises économique et sociale, terrorisme, digitalisation, individualisme... mettent nos sociétés sous tension. Il faut gérer les tensions et conflits afin d'éviter qu'ils dégénèrent et débouchent sur de la violence. **C'est le rôle de l'Etat!**

Sans la Justice et la police, il n'y a pas d'Etat de droit. Lorsqu'elles dysfonctionnent ou n'ont pas suffisamment de moyens, c'est notre État de droit et son indépendance qui **sont menacés.**

Un préalable au plan de transformation est de **rétablir la confiance** entre le monde politique et leurs acteurs. Une réforme ne peut se réussir contre les acteurs.



1.A. LES MOYENS NÉCESSAIRES POUR LA JUSTICE

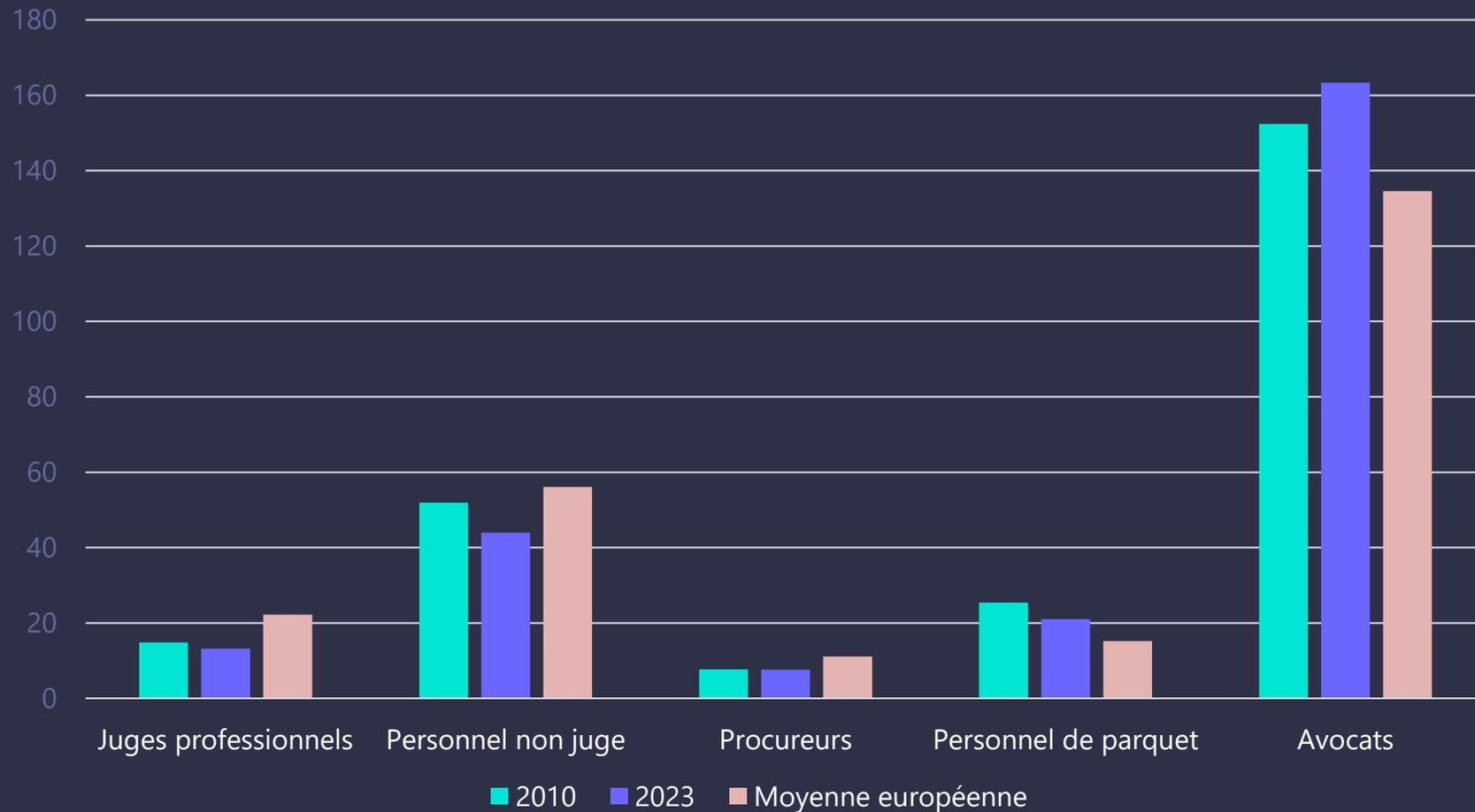
Les ressources humaines consacrées à la Justice sont inférieures en Belgique à la moyenne européenne

- Le nombre de juges professionnels en Belgique est de 13,23 pour 100.000 habitants (baisse depuis 2010: 14,82) alors que la moyenne européenne est de 22,20
- Le personnel non juge (greffiers et personnel judiciaire) est de 43,95 pour 100.000 habitants (baisse depuis 2010: 51,96) pour une moyenne européenne de 56,13
- Le nombre de procureurs est de 7,60 pour 100.000 habitants (baisse depuis 2010: 7,70) pour une moyenne européenne de 11,10
- Le personnel de parquet est de 21,04 pour 100.000 habitants (baisse depuis 2010: 25,45) pour une moyenne européenne de 15,22
- Par contre le nombre d'avocats en Belgique est largement plus important que la moyenne européenne soit 163,33 pour 100.000 habitants (augmentation depuis 2010 : 152,37) pour une moyenne européenne de 134,61



1.A. LES MOYENS NÉCESSAIRES POUR LA JUSTICE

Ressources humaines consacrées à la Justice par 100.000 habitants



1.B. LES MOYENS NÉCESSAIRES POUR LA POLICE

Le déficit en personnel à la police intégrée (chiffres 2023)

L'effectif total de la police intégrée (police fédérale et polices locales) s'élève à 47.977 ETP policiers, soit 39.151 ETP du cadre opérationnel et 8.826 ETP du cadre CAllog (cadre administratif et logistique)

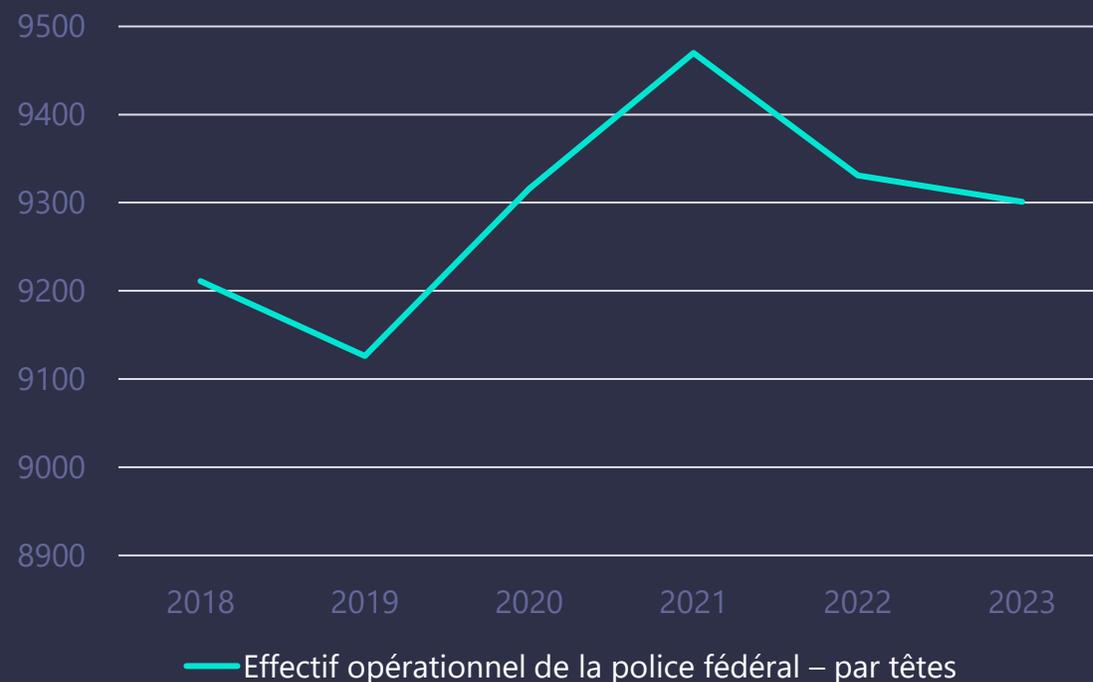


1.B. LES MOYENS NÉCESSAIRES POUR LA POLICE

Police fédérale

Date	Effectif opérationnel de la police fédéral – par têtes
Décembre 2018	9.211
Décembre 2019	9.126
Décembre 2020	9.316
Décembre 2021	9.470
Décembre 2022	9.331
Septembre 2023	9.301

Effectif opérationnel de la police fédéral – par têtes



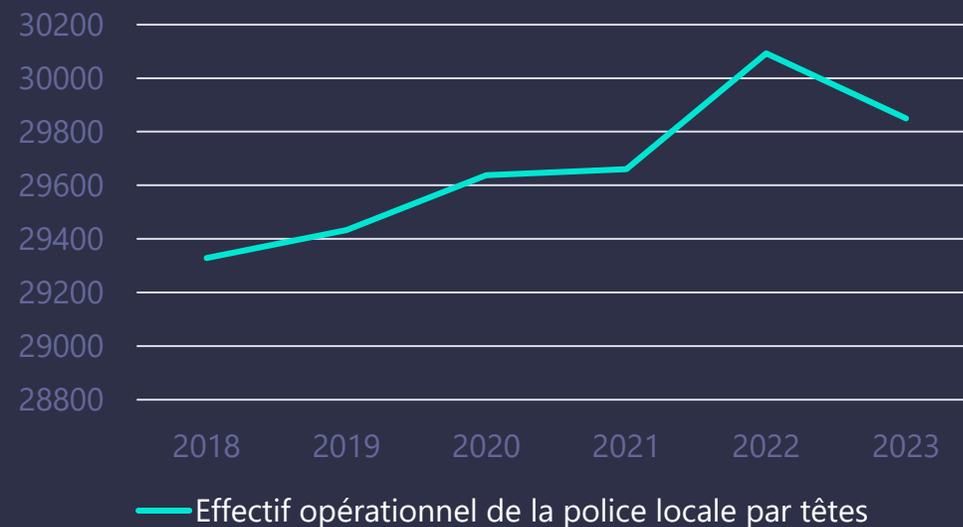
Le cadre opérationnel de la police fédérale s'élève à 9.301 ETP sur un cadre qui est fixé à 11.021 ETP, soit un manque de personnel de 1.720 ETP

1.B. LES MOYENS NÉCESSAIRES POUR LA POLICE

Police locale

Date	Effectif opérationnel de la police locale par têtes (12/2018 – 09/2023)
Décembre 2018	29.329
Décembre 2019	29.433
Décembre 2020	29.638
Décembre 2021	29.660
Décembre 2022	30.092
Septembre 2023	29.850

Effectif opérationnel de la police locale par têtes



Le cadre opérationnel de la police locale s'élève à 29.850 ETP pour un cadre organique de 31.376, il manque donc 1.526 ETP

1.B. LES MOYENS NÉCESSAIRES POUR LA POLICE

- Le déficit en personnel de la police intégrée est estimé à près de 3600 policiers opérationnels : environ 2.000 à la police fédérale et 1.600 à la police locale
- 1.400 policiers partent, chaque année, à la pension. En d'autres termes, il faudrait recruter chaque année 1.400 policiers pour rester au niveau
- De 2015 à 2017, on a recruté seulement 800 policiers au lieu de 1.400
- En trois années, nous avons donc perdu 1.800 policiers (600 X3)
- Par ailleurs, la capacité de formation dans les académies est de 1600 agents par an, soit 200 en plus que ce qui est nécessaire pour rester à un niveau équivalent. Au total, nous aurions besoin de 9 années avec un engagement de 1.600 effectifs par an pour récupérer le nombre de policiers d'avant 2015
- Durant cette législature, nous ne sommes même pas arrivés à recruter 1.600 policiers par an
- Au sein de la police judiciaire fédérale (PJF), on dénombre une perte de capacité d'environ 1.000 enquêteurs ETP sur 20 ans

2. LES OUTILS DE PILOTAGE

Les données disponibles concernant le fonctionnement de la Justice et de la police sont très insuffisantes pour piloter le système. Cette insuffisance des données concerne à la fois les investissements, le personnel, l'input et l'output. Il est nécessaire que ces données gagnent en transparence et en lisibilité.

La mise en place d'une base de données des jugements constitue donc une priorité si l'on veut pouvoir réformer la Justice en connaissance de cause plutôt qu'à l'aveugle, si l'on veut pouvoir débattre de manière informée des meilleures réformes à mettre en place : lois appliquées (et donc matières concernées), timing de la procédure, objet de la demande, résultat de la procédure, tribunal... Ces données seraient également particulièrement précieuses pour mesurer la charge de travail...

En matière d'effectifs au sein de la police intégrée, il est très difficile d'être informés de manière précise sur l'état des effectifs réels, Les données communiquées (de la part de la police fédérale et des polices locales) sont très disparates, elles ne sont pas le fruit d'une méthode de calcul identique. Ce qui rend une analyse globale très difficile. Nous appelons de nos vœux la mise en place d'un outil qui puisse regrouper de manière uniforme au sein des 184 zones de police et de la police fédérale, les données relatives aux ressources humaines.



3 CONCLUSION

Ces deux préalables relatifs aux moyens humains et aux statistiques nécessaires pour piloter le système, doivent permettre de juger du bien-fondé et de compléter **les réformes que nous proposons pour** :



- 1 **Rendre confiance** à la population
- 2 **Améliorer les conditions de travail** des acteurs de la Justice et de la police
- 3 **Rendre plus efficaces** la Justice et ses procédures
- 4 Mettre en place une police intégrée **tournée vers l'avenir**
- 5 Prendre **des sanctions qui ont du sens** et qui préparent l'avenir

Ces réformes doivent notamment permettre de relever **quatre défis prioritaires** :



- 1 Lutter contre **la grande criminalité et le narcotrafic**
- 2 Lutter contre **le terrorisme et l'extrémisme violent**
- 3 Lutter contre **les différentes formes de cybercriminalité**
- 4 Lutter contre **les violences familiales et sexuelles et protéger leurs victimes**

A large volcanic eruption is shown, with a massive plume of ash and smoke rising into the sky. The plume is thick and billowing, with a dark grey color. The sky is a pale blue. The foreground is filled with a thick layer of ash and smoke, creating a hazy atmosphere.

Les constats

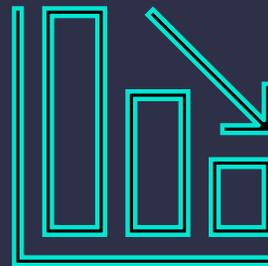
LES CONSTATS

Comparativement aux autres Etats de l'Union Européenne, notre pays ne consacre pas assez de moyens à la Justice et à sa police.

- Le budget (2020) consacré à la Justice en Belgique est de 0,22% du PIB soit un chiffre inférieur à la moyenne européenne de 0,43% du PIB alors que le nombre d'affaires civiles et commerciales contentieuses qui entrent dans les tribunaux est beaucoup plus important en Belgique que dans les autres pays européens soit 6,1 pour 100 habitants pour 2,2/100 habitants pour la moyenne européenne.

Soit un budget 2 fois moins élevé que la moyenne européenne pour 3 fois plus d'affaires !

- Le budget de la police fédérale (2022) est fixé à 1.278.930.000 d'euros. Durant ces 20 dernières années, le budget de la police fédérale a été amputé d'une somme totale d'environ 400 millions d'euros en raison des économies linéaires.



LES CONSTATS

Les justiciables et les acteurs de la Justice s'accordent pour dire que :

- La Justice est trop lente
- La Justice n'est pas assez accessible
- Au pénal, de trop nombreuses plaintes sont classées sans suite
- Au pénal, les victimes ont trop souvent le sentiment de ne pas être écoutées
- Au pénal, le taux de récidive est excessivement élevé : près de 60%
- Le parquet n'est pas en mesure de poursuivre toutes les infractions qui le méritent et est trop souvent contraint de classer les dossiers sans suite (1/2 des plaintes) ou de transiger face au risque de prescription
- Les juges ne parviennent pas à condamner assez rapidement : sentiment d'impunité et d'injustice
- Les juges ne parviennent pas à trancher suffisamment vite les conflits : frustration, violence et insécurité juridique
- L'exécution des peines se déroule beaucoup trop tardivement
- La police n'est pas suffisamment présente sur le terrain
- La police n'est pas en mesure de recueillir et de traiter suffisamment de plaintes, ni de constater une part suffisante des infractions commises, ni de soutenir suffisamment les enquêtes menées par le parquet et les juges d'instruction en particulier sur le crime organisé et le terrorisme qui menacent notre démocratie.



LES CONSTATS

Faute de moyens suffisants, notre Justice est trop lente, pas assez accessible, pas assez humaine et trop sollicitée ; notre police n'est pas assez présente, pas assez disponible, pas assez forte pour faire face au crime organisé et au trafic de drogue.



Stratégie pour réconcilier les acteurs de notre société et nos institutions



STRATÉGIE POUR RÉCONCILIER LES ACTEURS DE NOTRE SOCIÉTÉ ET NOS INSTITUTIONS

Face à cette situation, il est **urgent de refinancer substantiellement notre police et notre Justice**, mais aussi de **les rendre plus efficaces** afin que les moyens réinvestis permettent à la police et à la Justice de **mieux assumer leurs missions** et surtout celles d'entre elles où leur plus-value est la plus incontestable.

Augmenter les budgets de la police et de la Justice, c'est investir. C'est dépenser maintenant pour éviter de devoir dépenser davantage plus tard.

Pour retrouver une société juste et apaisée, il faudra parvenir à rendre confiance à notre population, il faudra réhabiliter les acteurs de la Justice et de la police qui se retrouvent régulièrement sur le banc des accusés alors qu'ils sont eux-mêmes victimes du manque de moyens financiers, du manque de personnel, de l'état critique des infrastructures, du manque de matériel...

Nous sommes convaincus qu'une **stratégie globale et transversale** pourra réconcilier les citoyens avec les acteurs de la Justice, de la police mais aussi les acteurs de la Justice et de la police avec la Justice elle-même.

A group of diverse hands in business suits giving thumbs up. The hands are of various skin tones and are arranged in a circle, with the thumbs pointing upwards. The background is a blurred office setting with green and blue tones.

Les réformes que nous proposons pour :

1. Rendre confiance à la population

A. RENDRE LE DROIT ET LES PROCÉDURES PLUS ACCESSIBLES

- 1 Promouvoir la formation des jeunes aux rudiments du droit
« Avocat dans l'école », formation aux modes alternatifs de règlements de conflits, ...
- 2 Développer les approches intégrées des justiciables polytraumatisés
Développer des solutions globales aux justiciables : juridique, psychologie, social ex. ASBL « Casa Legal »
- 3 Elargir le bénéfice de l'aide juridique à la classe moyenne
Poursuivre le relèvement progressif du plafond de revenus et d'inciter à la souscription d'assurances défense en Justice à des tarifs très limités voire la souscription par les employeurs
- 4 Augmenter les honoraires de la partie gagnante qui peuvent être mis à charge de la partie perdante
Revoir ces montants à la hausse, tout en permettant toujours au juge de les augmenter ou de les réduire par décision motivée
- 5 Les lieux de Justice doivent également rester proches du justiciable surtout dans les régions rurales.
Une répartition équilibrée sur le territoire reste primordiale pour permettre à la Justice de rester proche de tous, en ce compris dans les régions rurales.

B. MIEUX TRAITER LES VICTIMES

- 1 Augmenter le plafond de l'aide financière pour les victimes d'actes intentionnels de violence
Dans un premier temps, doubler le plafond de 125 000€ pour toutes les victimes
- 2 Accueillir mieux les victimes et leur accorder davantage de place dans les procédures
Examiner la possibilité pour le juge d'entendre la victime hors de la présence de l'auteur, mais en présence de son avocat, favoriser les médiations pénales
- 3 Promouvoir la Justice restaurative à travers la médiation pénale
Il est essentiel que la reconnaissance de la souffrance infligée par l'auteur de l'infraction soit non seulement reconnue par lui mais que cette reconnaissance soit exprimée auprès de la victime
- 4 Réduire le nombre de classements sans suite des plaintes
Réduire de 50 % le nombre de classements sans suite de plaintes pour motif de moyens insuffisants.
- 5 Soigner et héberger les internés dans des institutions de soins appropriées
Des établissements adaptés aux problématiques des personnes internées doivent être construits en urgence.

Les réformes que nous proposons pour :

2. Améliorer les conditions de travail des acteurs de la Justice et de la police



A. JUSTICE



- 1 Remplir à 100 % les cadres prévus par la loi avant de les adapter en fonction de la charge de travail
- 2 Recruter 150 assistants de Justice francophones supplémentaires
- 3 Rendre la fonction de magistrat plus attrayante
Charge de travail, qualité de l'informatique et des bâtiments, temps de travail (temps partiel, interruption...), fin de carrière, retraite, statut des magistrats
- 4 Améliorer les procédures de recrutement pour permettre des recrutements plus spécialisés
Prévoir, en plus des autres voies d'accès, des concours/examens spécialisés qui ne seraient accessibles qu'à des juristes ayant démontré une expérience et une pratique pertinentes dans un domaine du droit particulier
- 5 Rémunérer correctement les avocats qui assurent l'aide juridique
Les avocats ne doivent plus être payés avec plus d'un an de retard mais endéans les 6 mois et l'enveloppe de l'aide juridique ne doit plus être une enveloppe fermée de manière à garantir la rémunération des prestations
- 6 Poursuivre le renouvellement du parc informatique
- 7 Offrir des lieux de travail dignes

B. POLICE



- 1 Remplir le cadre d'effectifs policiers à 100% et renforcer les effectifs policiers
- 2 Remplacer la norme de financement
La future norme de financement doit être évolutive puisqu'elle devra tenir compte de facteurs en perpétuelle évolution. L'enveloppe budgétaire devra nécessairement être augmentée et aucune des 184 zones de police ne doit recevoir une dotation fédérale de base inférieure à ce qu'elle a maintenant
- 3 Rendre la fonction de policier plus attrayante en adoptant des mesures qualitatives et quantitatives
Politique de ressources humaines sur mesure, fin de carrière qui tient compte de la pénibilité et de la dangerosité du métier, lieux de travail dignes, du matériel de pointe...
- 4 Mise en place d'une véritable politique de lutte contre la violence à l'égard de la police (8000 P.V./an)
Réponse pénale adaptée et rapide, aides utiles pour les policiers victimes (assistance juridique, aide psychologique...)

Les réformes que nous proposons pour :

**3. Rendre plus efficaces la Justice et ses
procédures**



A. DÉVELOPPER UN OUTIL STATISTIQUE PERMETTANT LE PILOTAGE DIGNE DE CE NOM

- 1 Poursuivre le processus en cours et utiliser la digitalisation et l'intelligence artificielle pour le compléter

B. RENFORCER LES MOYENS TECHNOLOGIQUES ET MATÉRIELS



- 1 Digitaliser les procédures
Fluidifier ainsi les échanges de pièces et d'informations, de faciliter le travail de l'ensemble des acteurs du procès, mais aussi de réaliser des économies considérables (plis judiciaires, frais d'huissiers...), munir les greffes de matériel performant et prévoir du personnel chargé d'encoder tous les dossiers
- 2 Introduire l'intelligence artificielle là où les avantages l'emportent sur les risques
La base de données de jugements prévue suite à la révision constitutionnelle soit effectivement mise en place et qu'elle permette le traitement automatisé de toutes les informations qu'elle contiendra
La neutralité des algorithmes utilisés devra être garantie et contrôlée dans un cadre législatif défini
Le rôle de l'intelligence artificielle ne pourra jamais se substituer au jugement des magistrats qui devront toujours en contrôler le résultat, mais devra aider à la décision des magistrats
L'intelligence artificielle devra permettre de libérer du temps pour permettre aux magistrats d'accorder davantage de temps là où la dimension humaine des conflits est la plus importante

C. SOULAGER LES TRIBUNAUX PÉNAUX

- 1 Etendre les sanctions administratives communales (SAC)
Celles-ci constituent une réponse immédiate permettant à un fonctionnaire sanctionnateur d'infliger des sanctions administratives pour sanctionner les petites infractions, les incivilités
- 2 Evaluer et développer le plaider coupable
Il convient d'examiner les raisons du très faible recours à cette procédure et d'y porter remède
- 3 Développer la médiation pénale
La médiation pénale est sous-utilisée alors même qu'elle permet une association plus directe de la victime au règlement du conflit, ainsi que le traitement de délits mineurs trop peu sanctionnés
- 4 Elargir les transactions pénales
La loi sur la transaction pénale peut donner le sentiment d'une Justice de classe si elle est réservée uniquement à la « criminalité en col blanc », c'est pourquoi la sanction doit être proportionnée à la capacité contributive et ce système doit être parfaitement transparent

D. PROMOUVOIR LES RÈGLEMENTS AMIABLES DES CONFLITS

Trop peu utilisés, il s'agit pourtant d'outils importants qui permettent d'apaiser durablement les conflits qui naissent au sein d'une société puisque les solutions sont décidées par les personnes elles-mêmes.

E. ACCÉLÉRER LES PROCÉDURES CIVILES

- Afin d'accélérer les procédures civiles nous suggérons de mieux organiser les audiences
- Prévoir un système d'ordre de passage avec des heures via un système type rendez-vous comme chez le médecin
- Trancher davantage les affaires dès leur introduction : soit dans la chambre d'introduction elle-même, soit devant une chambre parallèle à laquelle l'affaire serait renvoyée immédiatement (le même jour)
- Créer des chambres de règlement amiable et inciter les magistrats à y renvoyer les parties comme c'est le cas devant le tribunal de la famille et tout dernièrement devant le tribunal de l'entreprise
- Privilégier le renvoi en médiation chaque fois que c'est possible et à tout moment de la procédure en profitant par exemple des délais d'attente pour une audience de plaidoirie
- Dans certaines matières, élargir les saisines permanentes pour permettre, sans pour autant en abuser, de revenir devant le tribunal si des circonstances ont changé ou évolué plutôt que de devoir relancer citation ou requête. Par contre, il faut sanctionner davantage les recours abusifs
- Pour faciliter l'exécution des décisions judiciaires, la rendre plus rapide et moins coûteuse, nous proposons que les notifications de jugements par voie électronique soient la norme plutôt que les significations par voie d'huissier tout en préservant les justiciables qui n'ont pas de possibilités de recourir au numérique.
- En droit pénal, l'instauration du formulaire de griefs en matière d'appel semble bien fonctionner et permet de désengorger pour partie les juridictions d'appel, en matière civile une révision de l'effet dévolutif de l'appel en fonction des demandes des parties pourrait également voir le jour.

F. HARMONISER LES DÉLAIS D'APPEL ET D'OPPOSITION À 30 JOURS

G. ACCÉLÉRER LES PROCÉDURES PÉNALES

- 1 Réhabiliter la procédure accélérée
- 2 Créer des chambres spécialisées pour des formes particulières de délinquance
 - Des chambres contre le cyberharcèlement
 - Des chambres contre les violences conjugales
 - Des chambres de traitement contre les assuétudes
- 3 Réduire les temps morts de la procédure pénale
- 4 Adapter les compétences de la Cour d'assises
 - La Cour d'assises doit être préservée parce qu'elle permet aux citoyens de participer à l'œuvre de Justice, mais ses compétences doivent être adaptées parce qu'elle mobilise trop de moyens et dure trop longtemps
- 5 Limiter la détention préventive
 - Recruter de nombreux assistants de Justice afin notamment de permettre d'avoir une "garde" au niveau des maisons de Justice la nuit et les week-end.

Les réformes que nous proposons pour :

 **Police**

 **Politie**

 **Police**

4. Mettre en place une police intégrée tournée vers l'avenir

UNE POLICE INTÉGRÉE TOURNÉE VERS L'AVENIR

1

Numérisation des services de police

Centraliser toutes les bases de données existantes, les informations de la police judiciaire, administrative et de circulation

Un guichet numérique pour permettre au citoyen de faire les déclarations et de signaler certains faits

Applications permettant de traiter les tâches policières les plus courantes sur le terrain

2

Réduire de manière drastique les tâches administratives de la police

Recentrer les policiers sur les tâches essentielles et les libérer de certaines tâches administratives et opérationnelles

3

Mettre en place une véritable politique de lutte contre les violences policières

Dès lors que les membres de la police sont autorisés à utiliser la force, ceux-ci doivent également faire preuve d'exemplarité. Or, on déplore parmi certains, des faits de violence illégale et de racisme qui jettent l'opprobre sur l'ensemble de la profession. Ces faits doivent être sanctionnés par les autorités disciplinaires et ne pas rester impunis. De manière préventive, il convient d'organiser des formations continues sur la gestion de la violence et d'opérer des innovations à même d'empêcher ces dysfonctionnements. Le screening permanent du personnel tout au long de la carrière peut certainement y contribuer

A collection of legal symbols including books, a 100 Euro banknote, handcuffs, and a gavel. The background is a dark, textured surface. The text is overlaid on a blue rectangular background.

Les réformes que nous proposons pour :

5. Prendre des sanctions qui ont du sens et qui préparent l'avenir

A. SANCTIONNER POUR RÉDUIRE DE 50% LA RÉCIDIVE

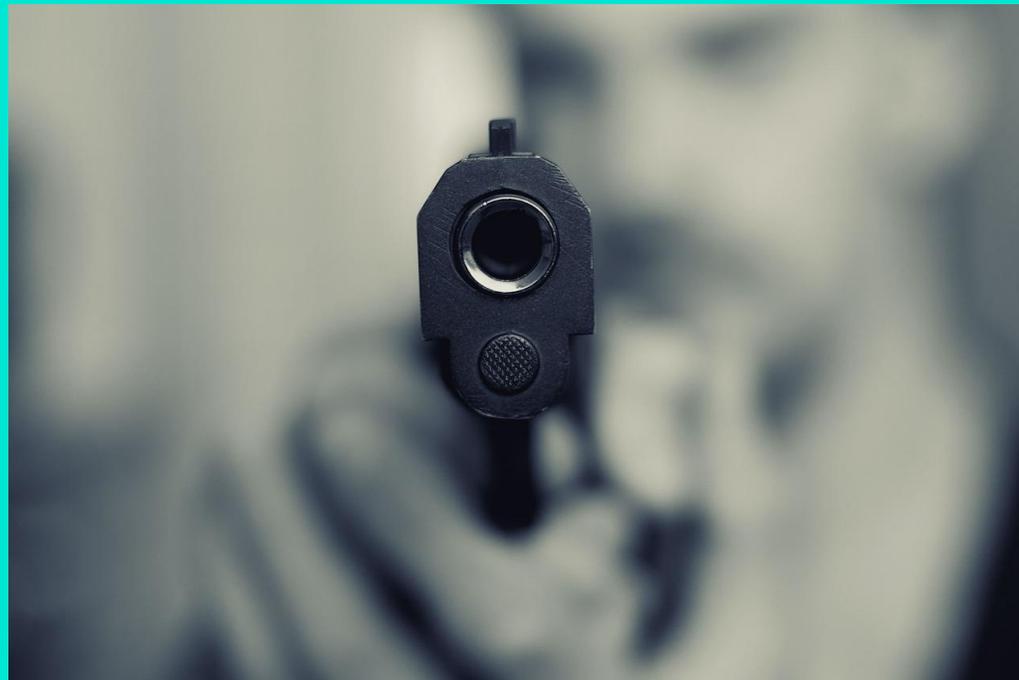
- 1 Adapter les amendes et les propositions de transactions en fonction du revenu
Cette mesure n'a pas pour objet de supprimer les amendes pour les plus bas revenus ou d'alourdir les sanctions de la classe moyenne déjà sous pression, mais bien de responsabiliser les 10% les plus riches et les entreprises.
- 2 Promouvoir le recours aux peines alternatives à la prison
À chaque fois qu'une personne sort plus dangereuse de prison qu'elle n'y est entrée, l'État de droit échoue. Il existe des peines alternatives à la prison telles que les peines de travail et les probation auxquelles il faut avoir bien plus souvent recours. Il faut dégager les moyens humains nécessaires à cette fin, comme les assistants de Justice.
- 3 Exécuter rapidement les peines
Tout retard peut donner un sentiment d'impunité, créer de l'incertitude pour la personne condamnée comme pour la victime et un sentiment d'injustice si la sanction est exécutée trop longtemps après le jugement, à un moment où le condamné a retrouvé un équilibre et est inséré tant sur le plan professionnel que privé alors qu'il ne l'était pas au moment de la condamnation.
- 4 Préparer la réinsertion tout au long de la détention
Dans notre système, le taux de récidive est de près de 60% et un détenu sur 4 récidive dans les 2 ans. Miser sur des politiques visant à limiter la récidive, c'est aussi fondamentalement contribuer à limiter le nombre d'infractions dans la société.

B. RÔLE DES PRISONS, NOMBRE D'AGENTS, INFRASTRUCTURES...

- 1 Surpopulation carcérale
9.679 places pour près de 11.000 détenus, si des alternatives doivent être développées, le nombre de places doit être adapté et des établissements dans un état correct.
- 2 Les agents pénitentiaires
Augmenter le nombre, améliorer les conditions de travail, un meilleur statut
- 3 Situation des femmes dans les prisons
Bien que minoritaires dans les prisons, elles rencontrent des problèmes particuliers pour lesquels il est indispensable d'apporter des solutions
- 4 Soins de santé en prison
Le système est à revoir. Un transfert de cette matière a commencé entre le SPF Justice et le SPF Santé, cette procédure doit absolument pleinement aboutir. D'autres mesures pour améliorer la santé en prison peuvent voir le jour, une expérience pilote visant à lier un hôpital universitaire à la gestion de la santé d'une prison pourrait être mise en place sur le modèle de la prison de Champ-Dollon.

Ces réformes doivent notamment permettre de relever quatre défis prioritaires :

- 1. Lutter contre la grande criminalité et le narcotrafic**



Le crime organisé, et plus particulièrement le narco-trafic, fait peser une menace grave sur notre sécurité et notre État de droit. Les moyens colossaux dont il dispose lui permettent de se développer rapidement et de gangréner progressivement notre société en tuant, en menaçant ou en corrompant tout ce qui lui fait obstacle : dockers, douaniers, policiers et demain, magistrats ou responsables politiques. De plus, il installe des zones de non-droit. **Il est donc urgentissime de se doter des moyens nécessaires pour combattre efficacement le crime organisé, car plus il se développe, plus il sera difficile à éradiquer. Sans une augmentation considérable des moyens dévolus à la police et à la Justice, ce combat est perdu d'avance.**

1

Ressources humaines

Stabiliser les effectifs actuels de la police judiciaire fédérale via le remplacement de tous les départs (250 à 300 collaborateurs par an) et augmenter progressivement mais rapidement la capacité à hauteur de minimum 1.000 équivalents temps plein par rapport à la situation actuelle.

2

Compétences technologiques

A l'heure où les milieux criminels disposent de moyens considérables pour mener à bien leurs larcins, la police intégrée doit pouvoir également compter sur du matériel technologique de pointe et suivre les formations pour disposer des compétences nécessaires.

3

Moyens juridiques

Il faut examiner la possibilité d'employer des techniques spéciales : procédures d'infiltration, méthodes de recherches spéciales, utilisation de provocation policière, etc. pour lutter efficacement contre la criminalité organisée

Ces réformes doivent notamment permettre de relever quatre défis prioritaires :

2. Lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent



Depuis les attentats du 22 mars 2016, sept attaques terroristes ont été commises dans notre pays. La menace ne se limite certainement pas à la scène djihadiste: certaines idéologies d'extrême droite peuvent également jouer un rôle.

- 1** **Commission d'enquête des attentats 2016**
Nous réclamons depuis le début de législature et continuons de réclamer une commission de suivi des recommandations de la commission d'enquête.
- 2** **Banque carrefour sécurité**
Mettre en place une banque carrefour sécurité où chaque service de sécurité dépose les informations pertinentes sur les présumés auteurs.
- 3** **Effectifs et matériel renforcés**
Il faut augmenter les effectifs et dotés les services de matériel performants pour faire face à la menace : OCAM, Sûreté de l'Etat, PJ (DR3 : division anti-terrorisme)
- 4** **Activer les outils existants**
Enclencher davantage les outils au niveau local (CSIL-R) et au niveau de l'arrondissement (Joint Information Center, Task Force)
- 5** **Accompagnement des victimes**
Mise en place d'un fonds d'indemnisation des victimes d'acte de terrorisme qui avance les montants à hauteur de leurs droits et qui ensuite se retourne contre les assureurs pour récupérer ce qu'ils doivent payer

Ces réformes doivent notamment permettre de relever quatre défis prioritaires:

3. Lutter contre les différentes formes de cybercriminalité

Cyberattaques, fraudes, harcèlement, un sentiment d'impunité existe largement sur le net, il est nécessaire de pouvoir rappeler les règles de la vie en société, et de tenir compte des conséquences très « réelles » que les agressions en ligne peuvent avoir sur celles et ceux qui en sont victimes.

- 1 **Stratégie nationale pour la cybersécurité**
S'engager davantage dans le domaine de l'identification et de l'analyse des risques cybernétiques et technologiques émergents
- 2 Accorder l'attention voulue à la résilience des secteurs vitaux face aux cyberrisques et autres
- 3 **Plan d'urgence des télécommunications**
Elaboration de la préparation de la gestion des incidents télécommunications
- 4 Sensibiliser les secteurs à la réalisation d'analyses de risques et d'impacts, afin de détecter les vulnérabilités
- 5 **Face à la cyberviolence, développer la « cyber-aide »**
Soutien, aide et orientation aux victimes, professionnel·le·s et auteur·e·s sur les réseaux sociaux via une app, ou en développant un chat, plus adapté au public jeune et qui serait progressivement accessible comme la Ligne d'Écoute 7j/7 et 24h/24

6

Améliorer l'accueil au commissariat des victimes de cyberharcèlement

Mieux accompagner pour le dépôt de plainte, un jeune sur 3 en est victime mais trop peu sont entendus

7

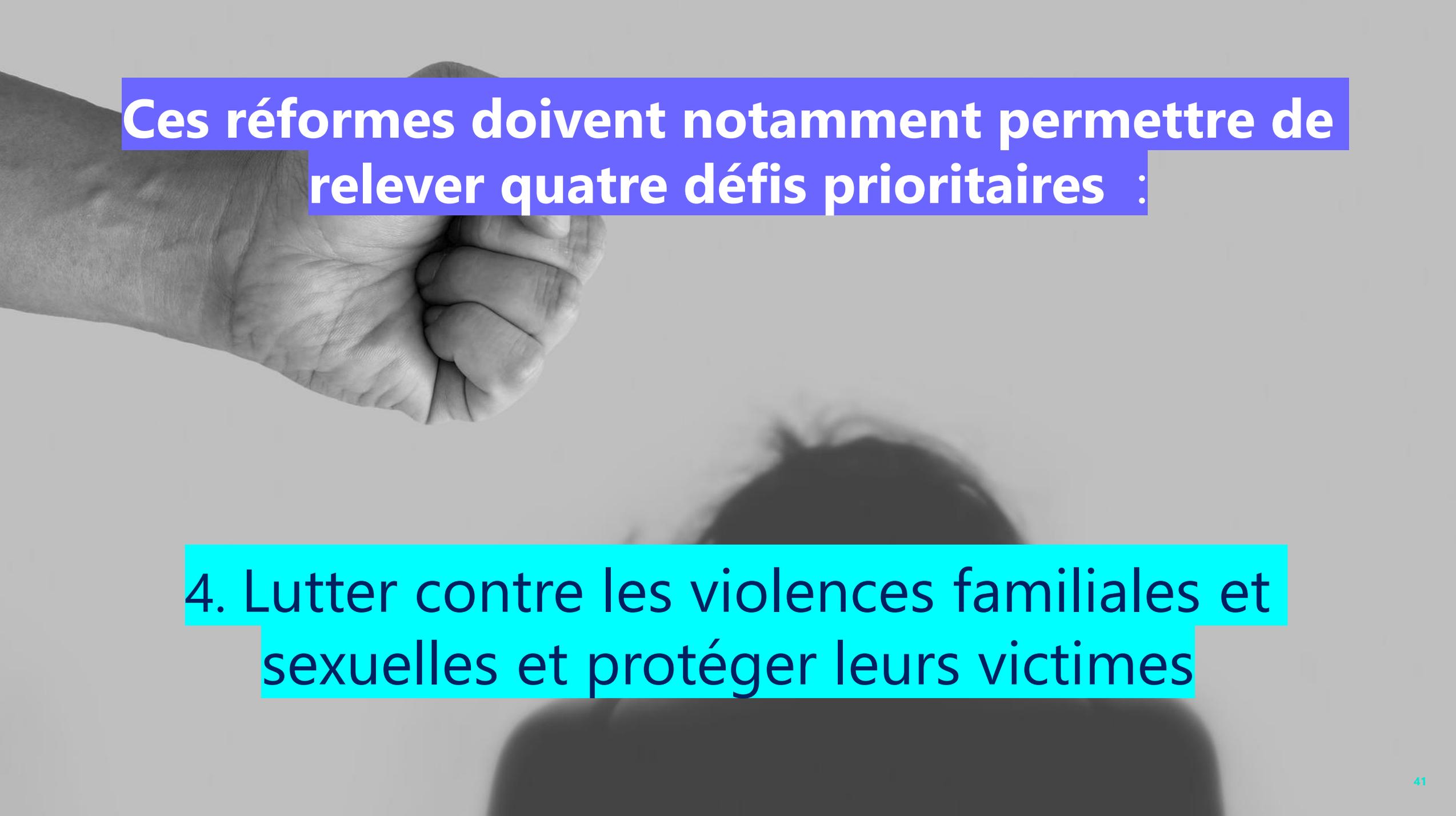
Créer une chambre spécifique au sein des Tribunaux Correctionnels

Son rôle sera de poursuivre tous les actes délictueux commis en ligne comme le harcèlement, les menaces ou la diffusion de photos et vidéos privées sans consentement

8

Correctionnaliser ces « crimes »

Ceux-ci relèvent trop souvent du délit de presse et donc de la Cour d'assises à l'heure actuelle ce qui rend les poursuites extrêmement rares.



Ces réformes doivent notamment permettre de relever quatre défis prioritaires :

4. Lutter contre les violences familiales et sexuelles et protéger leurs victimes

Chaque année, **40 000 plaintes pour violences conjugales** sont enregistrées en Belgique. La réalité est certainement plus grave encore, car de nombreuses victimes ne déposent pas plainte en raison de la lourdeur des démarches de leur crainte de ne pas être crues ou de la peur, de la honte et de la culpabilité.

En ce qui concerne les violences sexuelles envers des mineurs, **81 % des violences sexuelles sont subies avant l'âge de 18 ans** et la **moitié le sont avant l'âge de 11 ans; une fois sur cinq, c'est même avant 6 ans. 6 cas sur 10 de violences sexuelles** à l'égard des mineurs sont de **l'inceste**.

- 1** Une commission parlementaire spéciale sur les violences sexuelles sur mineurs
Celle-ci formulera des recommandations à mettre en œuvre rapidement pour assurer une meilleure prise en charge des enfants victimes de violences sexuelles dans la logique des **3P : Prévention, Poursuite, Protection** et pour élaborer un Plan de lutte contre les violences sexuelles à l'égard des mineurs
- 2** Accompagner chaque victime dès l'accueil au sein d'un commissariat de police ou d'un hôpital
L'accueil doit se faire par des agents formés aux risques psycho-sociaux et aux violences basées sur le genre, notamment pour éviter aux enfants de reproduire les violences ou de devenir eux-mêmes victimes à l'âge adulte et tenter de mettre fin aux cycles de violences conjugales et intrafamiliales.
- 3** Permettre de déposer la plainte à l'hôpital
Encourager la dénonciation des faits, comme c'est déjà possible dans les Centres de prise en charge des violences sexuelles dont le nombre doit être accru d'urgence.
- 4** Assurer aux victimes ainsi qu'à leur famille un environnement bienveillant, sain et sécurisant. :

- 5 Développer au sein des tribunaux des chambres spécifiques pour les violences intrafamiliales
Avec des magistrats formés aux risques de récurrence, à l'emprise de la victime par l'auteur des violences, aux conséquences subies par les enfants et au besoin de retrouver une sphère familiale apaisée et tranquillisée.
- 6 Interdire plus facilement au conjoint violent de résider dans le logement familial.
- 7 Imposer le port d'un bracelet anti-rapprochement
Mieux protéger les victimes, bracelets pouvant être utilisés avant, pendant et après une procédure contre un auteur de coups ou d'harcèlement
- 8 Créer des lieux pour accueillir les auteurs de violence
Les accompagner et de les éloigner des victimes sans contraindre celles-ci à quitter leur domicile
- 9 Donner accès, aux femmes qui préfèrent quitter leur domicile pour leur sécurité et celle de leurs enfants, à des logements sécurisés dont l'adresse est anonyme et où elles bénéficieront d'une aide psychologique, juridique et administrative.
- 10 S'assurer que les violences sexuelles sont prises en charge avec humanité et sérieux
Par des membres formés à cet effet de la police et du parquet en application du nouveau Code pénal sexuel qui met le consentement au centre de toutes les infractions à caractère sexuel

- 11 Élargir le spectre des techniques d'enquête
Procéder à des enquêtes de voisinage, réaliser des autopsies psychologiques
- 12 Soutenir les associations qui accompagnent les auteurs de violences intrafamiliales et les responsabilisent pour un mieux-être des familles et une diminution des récidives.
- 13 Faire de la violence sexiste un crime en vertu du droit de l'UE
Parallèlement au trafic et à l'exploitation sexuelle, pour permettre des définitions juridiques, des normes et des peines pénales minimales communes dans toute l'UE.
- 14 Exiger une directive européenne pour prévenir et combattre toutes les formes de violence sexiste et la nécessité d'un protocole de l'UE sur la violence sexiste
- 15 Mettre en œuvre rapidement la convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, qui a été ratifié en 2016.
- 16 Encourager la formation des professionnels afin de dépister et accompagner spécifiquement les enfants victimes d'abus.

Conclusion



Les
Engagés

Le courage de changer

Regarde la réalité. Changeons le système.

POUR APAISER NOTRE SOCIÉTÉ, IL EST ESSENTIEL DE :

- Renforcer les moyens humains par le recrutement de nombreux policiers, magistrats et personnels des parquets et des tribunaux, ce qui implique d'améliorer l'attractivité de ces fonctions et les procédures de recrutement ;
- Simplifier les procédures pour les accélérer ;
- Digitaliser les échanges d'informations et les procédures policières et judiciaires ;
- Utiliser les progrès de l'intelligence artificielle là où elle présente une valeur ajoutée, mais en préservant la dimension humaine partout où elle est nécessaire, ce qui implique notamment que l'ensemble des jugements soient digitalisés et publiés ;
- Promouvoir les modes alternatifs de règlement des conflits, les peines alternatives, les sanctions administratives, ainsi que la réinsertion des condamnés au terme de leur peine afin de réduire le taux de récidive qui est incroyablement élevé ;
- Créer des juridictions spécialisées en charge de formes de criminalité qui nécessitent une approche particulière.

POUR APAISER NOTRE SOCIÉTÉ, IL EST ESSENTIEL DE :

Pour mettre en place notre stratégie, nous estimons qu'il faudra pour compléter les cadres de magistrats un investissement de 20,43 millions d'euros. **La Belgique consacre 0,22% de son PIB à la Justice tandis que la moyenne européenne est de 0,43%**, et ce alors que le nombre d'affaires qui entrent dans les Tribunaux est largement supérieure à cette moyenne. Au-delà d'une première étape destinée à remplir les cadres à 100%, il convient pour rejoindre la moyenne européenne, d'augmenter progressivement le **financement à hauteur d'un milliard, à l'horizon 2030**. Cet effort doit permettre un fonctionnement efficient de l'ordre judiciaire et faire entrer la Justice dans une nouvelle ère au service de nos citoyens.

En ce qui concerne **la police**, l'investissement est nécessaire à hauteur de 225, 51 millions d'euros afin de remplir les cadres légaux et réglementaires mais de progressivement augmenter ce montant pour atteindre **320 millions d'euros à l'horizon 2030**. L'objectif est, après d'avoir rempli les cadres, de renforcer les effectifs policiers d'environ 1.500 policiers supplémentaires.

Les problèmes de la Justice et liés à notre sécurité ne sont pas une fatalité, si nous avons le courage de changer le système, une évolution rapide vers une société juste et apaisée est possible.



Fin